

ON S'ABONNE
à Québec, à la librairie d'A. Côté
et cie., ou au bureau du Journal,
près l'Archevêché.
A Londres, chez M. Duhart-
Eauvert, 67, Strand.
A Paris, chez M. Desdoutis, 1,
rue Soufflot.

Prix : 20s par année, frais de poste à
part. Pour les instituteurs qui se con-
formeront à nos conditions à leur égard,
15s.

FRANCE.

(Correspondance particulière du Journal de Québec.)

REVUE DE LA QUINZAINE.

PARIS, 30 juin.

A défaut de la température solaire qui n'a pas dépassé les bornes d'une extrême modération, nous avons eu de chaudes journées et même de magnifiques orages dans la région des esprits, ou plutôt sur la scène des passions parlementaires. Des ministres agueris comme les nôtres par un long exercice du pouvoir, c'est à dire par l'incessant martelage auquel la presse les soumet depuis sept ans, pouvaient seuls supporter sans y laisser l'âme, les effroyables décharges électriques qui sont tombées sur leurs têtes pendant cette quinzaine. Jamais l'opposition ne s'est ruée sur eux avec plus d'entrain, et si elle a été repoussée sur toute la ligne, ce n'est pas sans avoir fait dans les positions attaquées des ravages qui laisseront de longues traces. A l'extérieur, le Portugal et la Suisse ont fourni les champs de bataille; à l'intérieur les faits de corruption et l'affaire Girardin ont donné lieu à des luttes parlementaires acharnées, et à des scènes de violence qui ont fait la joie des amateurs d'émotions vives.

L'intervention de la France en Portugal, quoique faite sur une échelle des plus modestes, a été le texte de harangues élevées que M. Guizot a subi de pied ferme. A entendre les tribunes de la gauche, c'était une violation patente et audacieuse des principes de la révolution de juillet; ce qui n'était pas de nature à émouvoir grandement M. Guizot, puisque depuis 16 ans tout au moins, il est périodiquement accusé par les mêmes hommes d'avoir envoyé la dite révolution dans la lune. Mais n'importe! M. Guizot avait réclamé le principe de non intervention; or cette fois il intervenait, et qui pis est, "en faveur du despotisme, contre les droits sacrés des peuples". A cela le ministre répondait qu'il n'avait jamais proclamé le principe d'une manière absolue; qu'il est de règle générale que chacun laisse ses voisins chez eux sans s'occuper de leurs affaires; mais que dans certains cas néanmoins on avait droit d'y jeter un coup d'œil, et même d'enfoncer les portes, comme dans un cas d'incendie ou pour couper la corde d'un pendu, ou généralement pour rendre à son prochain quelque autre service de premier ordre. Tel était le cas du Portugal à qui il s'agissait de rendre un bon service, même sans son agrément. D'ailleurs, disait M. Guizot, d'ailleurs, surtout, et remarquez bien ceci, si nous n'intervenions pas pour notre part nous laisserions l'Angleterre arranger tout à elle seule; cas de prépondérance dangereuse; et vous qui criez contre le ministère lors qu'il intervient, vous criez aussi et rugissez dans le cas contraire. Si j'avais abdiqué toute action au profit de nos rivaux, vos attaques, cette fois, auraient eu toute apparence de raison; et je ne suis pas assez sot pour vous donner spontanément ce petit plaisir.

Ainsi disait avec raison M. Guizot; et ainsi répondait, avec non moins d'avantage, Lord Palmerston, aux coups de boutoir de M. Hume. La aussi les attaques ont été violentes, et l'on conçoit qu'un soin du parlement anglais, il y ait eu réaction vive contre une intervention qui ne s'exerce, comme le disait les opposants, qu'en faveur d'un pouvoir coupable, et qui n'a de rigueur que pour les défenseurs de la liberté. A quoi le ministre répondait qu'il n'avait mis la main à la pâte que pour empêcher les voisins de se partager le gâteau sans lui. Certainement, disait-il, l'Espagne serait intervenue en faveur de la reine; on ne pouvait l'en blâmer; et, dans le cas contraire, il aurait fallu guerroyer pour lui faire rentrer les cordes; au lieu d'une intervention simple, nous avions une intervention complexe. Or il n'est pas douteux, continuait-il, que la France n'ait encouragé et même soutenu l'Espagne au besoin; la France aurait fait payer son appui par une part plus ou moins grosse d'influence sur la politique du Portugal, et l'Angleterre n'aurait rien dit, rien fait, rien gagné! Cela n'est pas anglais, M. Hume; et la chambre d'applaudir à un considérant si patriotique.

Et de fait, c'est l'Angleterre qui a le gros lot dans l'œuvre de la restauration portugaise. C'est sa flotte à laquelle se trouve joint un seul steamer français qui a enlevé la flottille de la junte; c'est elle qui garde 4 mille prisonniers insurgés; c'est à elle que se sont rendus divers chefs, ou plutôt tous les chefs notables du parti opposé à la reine. Toutefois, la résistance n'est pas entièrement anéantie; et un fragment de la junte tient encore à Oporto, où il veut se donner le plaisir de se faire assiéger par les Anglais, les Portugais et les Espagnols réunis. Ses soldats ont fait le serment de vaincre, ou mourir... on prendrait l'autre parti qui suggérerait les circonstances.

Pendant que John Bull appuie son pied droit sur le Portugal, voici qu'il pousse son pied gauche un peu plus avant sur les terres du céleste Empire, avec des façons énergiques et brutales qui ne sont pas sans quelque côté plaisant. Un beau matin, trois steamers partent de Hong-Kong, et remontent la rivière de Canton, comme pour faire une "partie de bateaux". La rivière est bordée de forts et de canons chinois; les Anglais, pour se divertir, escadent les forts et enclouent les canons; ceux-ci au nombre de 827 seulement. Les batteries sont détruites; les magasins sautent; et voici sir John Davis, arrivé devant la ville, qui invite le haut-commissaire, notre ami Ky-Ing, à venir lui parler si mieux il n'aime voir bombarder Canton. La flottille anglaise se disposait ostensiblement pour cette dernière cérémonie, quand les autorités chinoises apportèrent la soumission de la ville. Non pas, à la vérité, sans réclamation de la part des bourgeois du bord; on déclara Ky-Ing un traître vendu aux barbares; on protesta que les dits barbares avaient agi de la manière du monde la plus indelicat; on jura qu'une autre fois on ne les laisserait point passer de la sorte; je crois même qu'il y eut appel aux armes et qu'on échauffa la Marseillaise. Mais comme on le chantait en Chinois, les Anglais n'eurent pas peur; et Ky-Ing fut obligé de promettre au nom de son auguste maître et de ses aimables concitoyens l'exécution sincère du traité, qui jusqu'ici, disait sir John Davis, n'avait été que lettre morte. Il est vrai qu'on ajoutait quelque chose au traité pour "payer les frais de l'expédition"; ainsi, dans le terme de 2 ans, les Anglais auront partout leurs livres entrées dans la ville de Canton; ainsi la douane chinoise sera transportée quelque part ailleurs où elle ne gênera plus leurs factoreries; ainsi on leur fera gracieusement cadeau de quarante

acres de terre, qu'ils pourront cultiver en choux et en patates, mais autour desquels ils élèveront probablement des fortifications redoutables, ne fut-ce que pour mettre leurs légumes à l'abri des maraudeurs. Voici donc un nouveau pas en avant; semblerait-il que John Bull l'affirmera sur son honneur, et vous pourrez l'en croire.

Pendant que ces désagréments fondent sur le "ciel du ciel", l'auguste Tao-Kouang, son auguste frère Thien-thri, un autre cousin de la lune, et Empereur de la Cochinchine, éprouve des ennuis non moins amers, pour s'être pris de querelle avec nos marins. Deux bâtiments français s'étaient rendus dans la baie de Tourane pour négocier au sujet de quelques uns de nos missionnaires catholiques. Là se trouvait la flotte Cochinchinoise composée de cinq corvettes, d'assez bon aloi, qui logeront nos deux bâtiments, et aviseront qu'il serait facile de s'en emparer. Une frégate et une corvette française! quel butin magnifique; avec cela, la flotte Annamite devenait la première du monde; on fit des préparatifs pour s'en assurer par surprise; et enfin après une longue préface d'insolences, il devint manifeste qu'il fallait donner aux Cochinchinois une leçon de savoir-vivre. Ainsi fit l'amiral Lapierre; et en cinq quarts d'heure la flotte de sa Majesté Thien-thri avait cessé d'exister. Les cinq corvettes avaient été brûlées ou coulées; et un millier de Cochinchinois avaient sauté en l'air; tandis que notre perte n'allait qu'à 3 hommes plus quelques contusions. C'était un havarin en miniature; mais dans ces modestes proportions, celui-là eut pour effet de pétrifier l'audace Cochinchinoise, et de nous donner très bon air avec un peu de crédit dans les mers de la Chine. Naturellement on compare notre petite expédition avec celle des Anglais dans le Bogue; on trouve que le bal que nous avons donné à Tourane était d'une gymnastique un peu plus rude que l'escalade des Anglais le long de trente forts gardés par quinze invalides endormis. Et il est vrai qu'à ce point de vue "tout français", nous avons l'avantage; mais le point de vue Anglais a son bon côté. Nos bons amis ont poussé une pointe en avant, avec un droit équivoque, mais avec des profits non douteux; quand aux nôtres, ils sont à l'état de point d'interrogation. L'amiral Lapierre est retourné à Macao, après avoir, il est vrai, envoyé à l'Empereur Thien-thri, sa carte de visite, "pour prendre congé".

Les représentants de la Prusse continuent à suivre la ligne respectueuse, mais ferme, dans laquelle ils ont marché jusqu'ici. On leur propose quelque bonne mesure, et ils la déclarent excellente en principe; mais ils la rejettent par manière de protestation; ce n'est qu'un ajournement sur lequel on reviendra, après que Sa Majesté, "qui ne saurait manquer d'avoir égard aux réclamations de ses fidèles sujets des Etats" aura bien voulu décider la périodicité des sessions. Cela d'abord, le reste peut attendre.

L'attention publique continue à se fixer sur les jacqueries moins importantes révolutions du gouvernement romain. Je ne dirai rien des fêtes populaires qui se succèdent à peu près sans interruption ni même de la démonstration gigantesque par laquelle Rome a célébré l'anniversaire de l'élection de Pie IX. Ce qui vaut mieux que cela, c'est la nouvelle institution du conseil des ministres. Voici enfin une réunion d'hommes d'état qui vont traiter les affaires sous les yeux du souverain, une assemblée où toutes les questions d'intérêt public, et quelques unes d'intérêt privé vont subir l'épreuve de la discussion. Jusqu'ici toutes les affaires étaient décidées par le jugement d'un homme, d'un cardinal placé à la tête de chaque service; et ce jugement, il faut le dire; sortait, en général, tout fait du moule bureaucratique, contre les malheureux, contre les abus, contre les injustices et les intrigues, aucun recours n'était possible, puisqu'il fallait essentiellement passer par la même filière intrigante et malveillante. Il n'en sera plus ainsi désormais; les réclamations des particuliers seront dans un grand nombre de cas portées au conseil des ministres. Les questions qui seront attribuées à ce tribunal sont fort nombreuses, et il est manifeste que toutes les parties du service en recevront une vive impulsion. Et ce ne sera pas à regret, vraiment; car parmi les qualités ou les défauts de l'administration romaine, on n'a jamais signalé la précipitation dans la conclusion des affaires. Je vous laisse à penser si ces bienheureuses innovations font plaisir aux enfants du vieux Remulus! Et puis ces grandes mesures d'intérêt public sont assainies d'actes privés ou l'ingénieuse bonté du Pape fournit toujours ample matière aux causeries des salons, des ateliers, et des cabarets. Par exemple, voici une anecdote toute récente que je veux vous conter... mais, j'aime mieux la réserver pour la petite pièce.

Les affaires de la Suisse, en attendant qu'on en vienne aux coups, ont excité chez nous une tempête parlementaire qui a fait le parfait pendant de celle à laquelle a donné lieu l'invention portugaise. On a demandé compte à M. Guizot de la note agressive adressée par M. Bois-le-Comte à l'illustre M. Ochsenheim. Evidemment cette note provenait encore que, par le fait de M. Guizot, les principes de la révolution de juillet avaient lieu dans la lune à côté de celle qui contenait l'esprit de Roland. C'était une infamie, que d'intervenir au nom des traités dans les affaires intérieures de la Suisse, à moins que ce ne fut pour en chasser les Jésuites. A quoi M. Guizot, adoucissant quelque peu les termes de la note, répondait qu'il n'avait point à se mêler des querelles intérieures; mais qu'il y avait ici une question de droit international, que la France ne reconnaissait qu'une Suisse fédérative de 22 cantons; et que toute modification éventuelle à cet état de choses, autoriserait des réserves de la part des gouvernements voisins. La théorie n'était pas mauvaise; mais un entraîneur fatal amena dans la discussion le nom de l'Autriche, et M. Guizot ne sut pas taire qu'en ceci, il y avait parfait accord entre lui et "l'ami de M. Guizot". L'incident était fâcheux, et dès ce moment la parole du ministre perdit avec sa fermeté, tout l'avantage qu'elle avait su conquérir au début de la discussion.

Heureux toutefois le ministère qui achèterait toujours au prix de quelques blessures, même des demi-victoires! Mais le nôtre peut-il revendiquer cet avantage après l'ennemie mêlée de 3 jours dont le jugement de M. Emile de Girardin a été l'occasion? Victoire de votes, il l'a eue; mais son honneur n'est-il pas resté sur le champ de bataille? M. Duchâtel affirme que non; mais M. Duchâtel a trop d'esprit pour croire à sa propre parole, et M. de Girardin surtout n'est pas de l'avis de M. Duchâtel.

C'était la grosse affaire de la quinzaine que celle du député-directeur de la Presse. La chambre des Pairs avait cité par devant elle M. de Girardin; et la chambre des députés avait autorisé la poursuite. Il était parfaitement manifeste pour tout le monde que le délit d'offense à la Chambre des Pairs n'existait pas, et la chose était si claire que malgré le Ministère de la Chambre des Pairs prise en masse, elle a acquitté le prévenu à une très grande majorité. L'issue du jugement quelle qu'elle fut, n'avait pour le public, qu'un intérêt secondaire; ce qu'on attendait avec impatience, c'étaient les révélations qu'on supposait devoir être faites à la tribune par le dénonciateur du fait qui avait donné lieu aux poursuites. Comment M. de Girardin prouverait-il qu'une promesse de pairie avait été vendue 80,000 fr.? Dirait-il les noms des personnages qui avaient conclu le marché? Les dirait-il dans l'intérêt de sa défense, ou pour l'honneur de sa parole? Or M. de Girardin a dit une foule de choses, et même toutes sortes de choses, si ce n'est précisément celle-là. Il a persisté à taire le nom de l'acheteur, par un motif de nature à être compris de tout le monde; mais son silence à cet égard était, il faut le dire, toute valeur positive à l'accusation. La curiosité du public n'y a rien perdu, comme vous allez voir; mais enfin M. de Girardin a décrit ce terrain là, et en revanche il a attaqué le ministère sur plusieurs autres faits fort graves dont il s'est tiré avec plus d'avantage. Le plus clair est un privilège de théâtre donné par faveur aux rédacteurs du Journal ministériel l'Epoque, qui le vendrait 100,000 fr. bien comptés; cela au sud et au sud de M. Duchâtel. Sur ceci, comme sur tout le reste, M. Duchâtel a donné le démenti à M. de Girardin, qui a démenti à son tour les explications du ministre; quel sursis! quel sursis! continue en deux actes, et trois jours. Aucune chambre, si peu française qu'elle fut, n'eût pu demeurer impossible en présence d'une pareille lutte; aussi la gauche hurlait, le centre trépanait; les épithètes de corrupteur, de colonisateur, et autres analogues se croisaient en tous sens. Puis enfin à paraître à la tribune un député que, contre l'usage; on a écouté en silence. C'était M. Benoît Fould, que la rumeur publique désignait depuis longtemps comme l'acheteur anonyme de la promesse de pairie. M. Fould a démenti à son tour les mauvais propos qui couraient sur son compte; il a démenti... et c'est tout; je m'étonne seulement qu'il n'ait pas fait comprendre, qu'en qualité de Juif, il était parfaitement incapable d'un pareil marché. M. Duchâtel a trouvé la déclaration de M. Fould excessivement conclusive; mais sur ce fait la comme sur tout le reste, M. de Girardin et toute l'opposition ont continué à demander ou une explication, ou l'annulation de la citation de M. de Girardin devant les tribunaux. Le ministre et ses amis ont décliné l'un et l'autre moyen, et, en définitive, la chambre, à une majorité de 225 voix contre 102, a décidé qu'elle se trouvait satisfaite des explications de M. Duchâtel.

Le Journal des Débats trouva que jamais ministre n'avait obtenu un plus magnifique triomphe; et tous les autres organes de la presse soutinrent que jamais ministre n'avait été si bien convaincu et si bien cloué au poteau d'infamie. Chacun était dans son rôle; et je ne sais si sur les deux mille journaux de la France, et les 3 millions de bédouilles plus ou moins raisonnables qui s'en nourrissent, il s'est rencontré un seul jugement impartial, et calme, sur la moralité qui ressort de tout ceci. Essayons d'asseoir une opinion raisonnée et de faire à chacun la juste part dans l'affaire.

Les faits allégués par M. de Girardin avaient besoin de toutes preuves, sans contredit. Mais ils étaient tellement circonvoisins, mais ils étaient si bien appuyés par des témoignages extérieurs, qu'il y avait lieu de les examiner en dehors des démentis réciproques que se renvoyaient les deux adversaires. Qu'il y eût défection à l'égard de l'accusation, soit; mais enfin M. de Girardin lui-même demandait l'enquête; et un homme n'en appelle pas à l'enquête ou aux tribunaux pour des faits qui seraient purement de son invention. Répondre l'enquête, comme l'a fait opiniâtement le ministre, c'était témoigner la peur, c'était ôter tout crédit à ses propres dénégations. M. Duchâtel disait la réponse par ce seul motif, qu'une enquête votée par la chambre eût été une mise en suspicion du ministère, position qu'un homme comme lui ne pouvait accepter. Mais en supposant le ministre aussi blanc qu'il se faisait lui-même, il pouvait accepter cette suspicion passagère de l'enquête qui aurait conduit dans son système, à sa parfaite justification; tandis que le refus de l'enquête a pour effet nécessaire de laisser des doutes même dans les esprits les plus impartiaux. D'ailleurs l'objection s'évanouissait devant la proposition d'une enquête que le ministre aurait pu faire pour son propre compte. Voilà ce que font les gens sûrs d'eux-mêmes, et ils y ont tout profit. Donc M. Duchâtel avait pour redouter l'enquête des motifs très suffisants. Cette conséquence nous semble d'une rigueur inattaquable. Faisons remarquer encore qu'un démenti comme celui qu'est venu apporter M. Fould à la tribune, peut être l'expression de la vérité, mais il peut être aussi tout le contraire, de sorte qu'il n'a qu'une qualité de preuve probante que pour les niais. Or M. Duchâtel n'était point un sot, le triomphe que lui a fourni cette déclaration n'était rien moins que sincère. Une conscience nette et droite ne prend pas ces masques là.

Reste à dire quel degré de noirceur il convient d'attribuer aux méfaits ministériels. Or il n'y a pas la moindre preuve, il n'y a pas la moindre présomption réelle dans le sens d'une corruption pécuniaire exercée contre les hauts représentants de l'Etat. M. Duchâtel n'est rien moins qu'un puritain, et sa parole d'honneur vaut notablement moins que parole d'Evangile; mais il ne paraît avoir eu d'autre tort en tout cela que celui de servir ses amis d'une manière peu délicate, et dans un pur intérêt politique. Il était maître d'accorder un privilège de théâtre; il l'a donné en manière de subvention à sa troupe de journalistes qui en ont tiré, dans l'intérêt de leur feuille. Tout porte à croire que la promesse de pairie vendue est le fait de cette camarilla, qui aurait exploité son influence auprès du ministre, sans lui faire part des conditions; et comme en fait la nomination n'a pas eu lieu, il est clair que le fait de corruption n'est pas sorti des orbes inférieures, et n'est pas monté jusque dans la sphère ministérielle. Evidemment M. Duchâtel n'avait que ce mot à dire; mais il a voulu couvrir sa livrée, et s'est compromis pour elle.

En somme, il est impossible de méconnaître que la déconsidération des pouvoirs publics ne fût

chaque jour d'abrutissants progrès. L'opinion se montre à leur égard farouche, injuste, et absurde; elle ne sait ni ne veut se restreindre dans les limites du vrai; les fétus et les bâtons ne lui suffisent pas; elle tient à sa poutre. Il est vrai que de temps en temps de "magnifiques scandales" lui viennent en pâture; et des procès tel que celui qui va s'ouvrir devant la Chambre des Pairs, lui font un merveilleux thème pour ses philippiques. Deux pairs de France! Deux anciens ministres sur la sellette! Quelle admirable bonne fortune! Les charges paraissent bien lourdes sur le principal accusé, le général Deshayes-Cubières; quand à l'ancien ministre des travaux publics, M. Feste, il ne semble qu'à moins de nouveaux renseignements, l'accusation n'a sur lui que bien peu de prise. Mais que valent de pareils exemples, pour prouver l'état putride de la société! autant et beaucoup moins que les sennes quotidiennes de nos cours d'assises et de nos tribunaux de police. Sous le contrôle d'une publicité à qui rien ne peut échapper, la vie publique et la vie privée bien souvent sont cachées derrière des murs de verre; et une presse qui vit de commérages, de diffamations, de calomnies habituelles, est trop heureuse de rencontrer en et la quelques faibles réalités, pour en laisser un seul atome dans l'ombre. Et puis on s'écrit: *à tempora, à mores*; ce qui signifie en français: ah! si nous avions le pouvoir, les places, les influences, nous autres, gens de la droite, gens de la gauche, gens d'opposition de toutes les couleurs, les choses iraient bien mieux, et le monde serait superbe! Nous croyons, nous, qu'il serait un peu plus laid; en tout cas, ce n'est pas nous qui inspirerions trop peu de confiance, pour que nous tenions beaucoup à la voir mettre à l'épreuve.

Il n'est pas jusqu'à la plus haute position sociale, à qui cette semaine on n'ait jeté la pierre. A propos d'une loi sur les défrichements, on a attaqué l'administration de la liste civile, et il a été articulé qu'elle ravagait par des coupes irrégulières et exorbitantes les forêts du domaine de l'état dont elle n'a que l'usufruit, tandis qu'elle maintenait dans un parfait état d'aménagement les bois du domaine privé. Si l'on veut bien admettre et les faits et les calculs de l'opposition, les intendants royaux avaient ainsi perdu indûment dans l'intervalle de 15 années une soixantaine de millions qu'elle proposait de rembourser au maître, sans aucun gracieusement possible. Le ministre des finances a répondu par une théorie sur la méthode allemande, et la rectification de certains faits, d'une manière qui nous a paru à peu près satisfaisante. Toutefois il nous semble résulter de la discussion que l'exercice de cette partie du revenu de la liste civile est à peu près sans contrôle; or ceci est un abus, auquel on a promis de porter remède.

La semaine dernière a aussi été signalée par le vote d'une importante mesure financière et philanthropique, savoir, la réduction de l'impôt sur le sel. Les réclamations à cet égard étaient si anciennes, si vives, si unanimes, que cette loi a été adoptée malgré l'opposition des ministres, par l'unanimité moins 14 voix, dans la chambre des députés. Aussi ce vote n'a-t-il passé de la dans les journaux anglais, sous ce titre: Grande déroute du ministère!—Quant à nous, nous savons parfaitement bien, ce que vaut cette prétendue défaite; le ministère en avait merveilleusement pris son parti d'avance, et son opposition n'était que pour la forme. Il connaissait sur ce point l'opinion de la chambre; mais il avait un rôle d'honneur à remplir. Certes, un ministre des finances qui est obligé d'avouer des découvertes toujours croissantes, ne pas se dispenser de dire qu'en réduisant l'impôt sur le sel, on ôte au trésor un revenu de 50 millions, et que c'est une soustraction très inopportune à l'égard d'un budget embarrassé! Mais il savait fort bien qu'il y avait parti pris en faveur de la réduction, et il ne faisait que sacrifier, sans foi et sans espérance aucune, aux convenances de son rôle.

Quand je parle de "l'opinion de la chambre" à cet égard, j'entends l'opinion exprimée, et celle-là était en effet unanime; quant à l'opinion réelle et sincère, je n'oserais dire qu'elle fut aussi complète. Tout député devait ce vote à ses électeurs ruraux, sous peine de déchéance; car voilà quinze ans que l'on promet cette grande amélioration, qui, pour les citoyens campagnards, était le véritable programme de l'Hotel-de-Ville. Les curés et les prêtres, les chevres et les vœux, aspiraient également après le sel à bon marché; à tout prix, il fallait abolir, ou tout au moins abaisser considérablement l'impôt. Les députés n'étaient envoyés à la chambre que pour cela, et dans les réunions électorales, nos honorables en tombaient tout à fait d'accord. Quant à nous, si nous eussions siégé au parlement, au risque d'être qualifié d'Algonquin, de Patagon, ou de sangsue du peuple, nous eussions voté le maintien de l'impôt; et ce par les motifs que voici:

On a beau dire que l'abaissement des droits augmentera la consommation, et que le trésor regagnera par là, ce que la réduction lui fait perdre, il n'est rien moins que démontré qu'il n'en résultera pas un déficit définitif sur les recettes; et l'on s'accorde assez généralement à reconnaître que, la première année du moins, il y a probabilité d'une perte de 50 millions. Or quoi qu'on dise et qu'on fasse, ce vide produit dans la colonne des recettes d'un budget bien aligné, exigera forcément des compensations fiscales, qui atteindront d'une manière ou d'autre, les propriétaires des veaux heureux et des prairies satisfaites. Et nous doutons qu'en somme, les populations rurales se trouvent au bout de l'année, plus avancées que ci-devant dans la voie du bonheur.

Mais l'agriculture, dit-on, mais l'élevé des bestiaux vont gagner immensément au bon marché du sel. Franchement, nous ne croyons pas un mot de ces magnifiques diatribes. Etude faite de la question, il ne nous paraît pas le moins du monde que le sel ait la qualité d'engrais dans un préjugé général le griffait; et quant aux bons effets du sel donne aux bestiaux, il nous paraît ressortir assez clairement des expériences récemment faites par M. Boussingault sur une grande échelle, que sur ce point la encore, tout est préjugé et pure imagination. Mais que dirons-nous des élans pathétiques de M. Dupin l'Voyez, s'écriait cet honorable, ce pauvre paysan qui n'a pour son pain qu'un mauvais morceau de pain, ou quelques pommes de terre! Laissez-lez lui au moins un peu de sel pour l'assaisonner! Et la chambre de s'émouvoir. Mais il se trouve que tout calcul fait, la réduction des droits est relativement à la consommation individuelle un intérêt représenté par quelque chose comme un centime par jour. A qui ce centime là est-il un bien lourde charge? A ceux là, dira-t-on, qui ne l'ont

même pas. Donc à ceux qui meurent de faim, sans doute. Mais alors plaignez-les de manquer de pain, et non de n'avoir pas un grain de sel à joindre au pain qu'ils n'ont pas.

Voici que deux de nos archevêques viennent d'être créés cardinaux. L'un des deux, Mgr Giraud, archevêque de Cambrai, prêtre d'un mérite éminent, passe pour être le futur pape de St. Denis. En ceci, nous le trouvons sincèrement à plaindre. Du reste, le Pape a exprimé ses sentiments de la manière la plus flatteuse sur la belle et courageuse tenue de nos évêques. Mais à propos du pape, voyez l'anecdote.

Un très riche seigneur de Rome, mécontent de ses deux fils, attribua par testament la presque totalité de sa fortune à la messe qu'il leur fit dire. Les représentations n'y firent rien; seulement, la veille de sa mort, il consentit à changer la destination du gros lot, qui offrait en lui-même quelques difficultés; mais tenace dans son projet d'exhérédation, il déclara faire don de sa fortune "au prêtre qui dirait la première messe, le lendemain du jour de son enterrement." Cette disposition bizarre fut consignée au testament, et celui-ci fut reçu par le notaire apostolique. L'honorable tubellion prit audience du Pape, et le jour même des funérailles, lui exposa l'état des choses. Evidemment, disait-il, un pareil testament était d'un fou; et lui, notaire, ne doutait pas que Sa Sainteté, dans sa haute sagesse, ne refusât de valider un pareil acte. "Je ne pense pas, comme vous, répondit le Pontife; ma Sainteté est d'avis d'un certain principe, et ma sagesse d'un autre principe encore. Le premier est que le testateur avait droit de faire ce qu'il a fait; et le second me dit que sa volonté doit recevoir son exécution. Allez, *meo carissimo*, continua le Pape, et demain soyez ici à pareille heure avec le testament."

Le lendemain matin, des l'annuaire, quel'un frappait à la porte de l'église de Sainte Marie des Anges. C'était un prêtre qui demandait à dire la messe; demanda à laquelle, au moyen d'un mot dit à l'oreille du prêtre sacristain, il fut fait droit sur le champ; puis le prêtre mitinal se retira en emportant un petit papier. A l'heure dite, le notaire se trouva dans le cabinet du Pape, fice à fice avec les deux héritiers évincés qui avaient reçu un ordre semblable. "Voilà un testament bien en règle, messieurs, fit le Pontife; le bien de votre père appartient au prêtre qui aura dit aujourd'hui la première messe." Les jeunes gens s'inclinèrent. "Or voici, reprit le Pape, une attestation en règle aussi, qui constate que le prêtre en question, est le révérend Mastai-Ferretti, qu'on appelle aujourd'hui Pie IX. Je suis donc l'héritier légal, et je puis disposer à mon gré de cet héritage." Or comme je suppose qu'il pourrait vous être agréable, je me fais un plaisir de vous le rendre; et j'espère que vous en userez bien."

Oh! saint Père, s'écrièrent les jeunes gens, en tombant à ses pieds; combien nous vous sommes redevables... c'est vrai, fit le Pape en les interrompant, avec son aimable sourire, vous m'êtes redevables... d'un petit peu pour moi.

ARTICLES.

PENSIONNAT DES URSULINES

TROIS-RIVIÈRES.

Liste des prix décernés aux Demeillies de cet établissement à la fin de l'année scolaire, 13 juillet 1847:

PREMIÈRE CLASSE.

La croix d'honneur.

Le premier prix d'excellence est accordé aux Diles Eugénie Gervais, et Fanny Moreau.

Doctrines Chrétiennes.

Prix Mlle Eugénie Gervais.
1er accessit, Mlle Flore Demers, 2d do, Mlle Hélène Sheppard.

Rhetorique.

Prix, Mlle Eugénie Gervais.
1er accessit, Mlle Flore Demers, 2d do, Mlle Eugénie Gervais.

Composition française et anglaise.

Prix, Mlle Eugénie Gervais.
1er accessit, Mlle Flore Demers, 2d do, Mlle Fanny Moreau.

Astronomie.

Prix, Mlle Flore Demers.
1er accessit, Mlle Odélie Deslèts, 2d do, Mlle Eugénie Gervais.

Botanique.

Prix, Mlle Eugénie Gervais.
1er accessit, Mlle Fanny Moreau, 2d do, Mlle Flore Demers.

Éléments de Physique et de Chimie.

Prix, Mlle Eugénie Gervais.
1er accessit, Mlle Flore Demers, 2d do, Mlle Hélène Sheppard.

Recitation.

Prix, Mlle Hélène Sheppard.
Accessit, Mlle Fanny Moreau.

Ouvrages.

Prix, Mlle Odélie Deslèts.
1er accessit, Mlle Eugénie Gervais, 2d do, Mlle Hélène Sheppard.

Écritures.

1er prix, Mlle Odélie Deslèts, 2d do, Mlle Hélène Sheppard.

Musique Instrumentale.

Prix, Mlle Fanny Moreau.

Musique Vocale.

1er prix, Mlle Céline de Niverville, 2d do, Mlle Flore Demers.
1er accessit, Mlle Anna Prince, 2d do, Mlle Hélène Sheppard.

SECONDE CLASSE.

La croix d'honneur est décernée au bon comportement et à la régularité des Diles Anna Macaulay, et Eleonore Leblanc.

Doctrines Chrétiennes.

1er prix, Mlle Anna Macaulay, 2d do, Mlle Céline de Niverville.
1er accessit, Mlle Eleonore Leblanc, 2d do, Mlle Jesse Dugre.

Grammaire française et anglaise.

1er prix, Mlle Anna Macaulay, 2d do, Mlle Céline de Niverville.

Composition française et anglaise.

1er prix, Mlle Hermine Demers, 2d do, Mlle Anna Macaulay.

Arithmétique.

1er prix, Mlle Anna Macaulay, 2d do, Mlle Hermine Demers.

Adresses d'affaires.

NAPOLEON CASALTY, Avocat, Bureau vis-à-vis l'Arche vécue, dans la même maison que les bureaux du Journal de Québec, 4 mai 1847.

J. B. PRUNEAU, notaire, a établi son bureau dans la maison de M. Jean Baillargeon, marchand, rue des Fossés, Québec, 16 mai 1846.

LE DR. JEAN LANDRY, ex-Chirurgien interne de l'Hôpital de Marine, a établi son domicile dans la rue Ste. Ursule, No. 49, près de la rue St. Jean.

LE DOCTEUR ROY a établi son bureau au numéro 23 rue du Palais—27 nov. 1845.

MICHEL PATRY, Architecte, demeure maintenant rue St. Joseph, maison de M. Prevost, notaire, paroisse de St. Roch de Québec, 4 mai 1847.

WM. RUTHVEN, Re.leur, No. 27, rue Ste. Ursule, Haute-Ville.

LE DR. RINFRET dit MALOUIN a fixé sa demeure chez son père M. H. Malouin, rue d'Argillon, faubourg St. Jean.

O. GIROUX, M. D.
Pharmacien, Chimiste, Drogiste, &c.
No. 24, RUE ST. JEAN.

PIERRE DROUIN, meublier, chaise, etc., a son atelier, no. — rue des Fossés, près la rue Craig.

LE DR. BLAIS, informe ses patients qu'il a établi sa demeure dans la rue Saint-François, no. —, faubourg St. Roch, près de chez le Dr. Rousseau.

MM. HUDON & FLAMONDON, Avocats, etc., ont établi leurs bureaux au no. 6, RUE DES CARDINS, Haute-Ville, vis-à-vis les Ursulines, et dans l'ANCIEN-JOYEUX, rue St. Pierre, Basse-Ville—15 avril 1847.

ETUDE DE NOTAIRE.
LE SOUS-SIGNÉ a établi son Etude en la demeure de M. Edouard Dostie, boulanger, rue St. Joseph.

G. T. VALBOT, AVOCAT, rue Buade, no. 29, en haut de la porte de la Basse-Ville.

JOS. LAURIN,
NOTAIRE

A TRANSPORTE son bureau dans le second étage de la maison de Jos. Tourangeau, Ecr. sur le marché St. Paul.

J. B. A. CHARTIER,

NOTAIRE PUBLIC.
Tient son bureau dans l'ancien couvent, rue St. Pierre, Basse-Ville de Québec, où il se charge de toutes espèces d'agences pour Scrip. demandes de Lettres Patentes et de Brevets d'invention, etc., etc.

ARCHITECTURE.
C. BAILLARGEON Architecte, au viend Château ou au bureau de l'Inspecteur des Chemins—Chambre d'Assemblée.

ARPENTAGE.

JEROME LEGARE, arpenteur, tient son bureau dans une des salles du ci-devant Hôtel-de-Ville, rue St. Louis.

A. Bélanger,

NOTAIRE,
SAINT ROCH DE QUEBEC.
No. 3, Rue Belair.

THOMAS AMIOT, avocat, à Montréal, agent d'affaires, au pres du gouvernement, et ailleurs. Toutes lettres de tout lui être adressées, affranchies, aux bureaux publics rue Notre-Dame.

François Barbeau,
PEINTRE-ENTREPRENEUR.

Rue Ste. Geneviève, faubourg St. Jean.

LE SOUS-SIGNÉ informe le public qu'il dem. ure maintenant dans le faubourg St. Jean, rue Argillon.

MICHEL GAUVIN, de la ligne de voitures vertes, tient des chevaux de louage, au numéro 19, rue Gouillard, Haute-Ville.

M. BILODEAU, marchand de Provisions, Basse-Ville, rue St. Pierre, no. 2, même place ci-devant occupée par lui-même pendant plusieurs années. Demeure Haute-Ville, rue Ste. Famille, no. 25.

ETUDE DU NOTAIRE JOHNSTON, située au faubourg St. Jean, à l'encoignure des rues St. Jean et St. François, bureau ci-devant occupé par le Docteur Rinfret.

T. FOURNIER, avocat, tient son bureau dans la maison No. 16, située immédiatement en dehors de la Porte de la Basse-Ville.

LE DR. WELLS, a établi son bureau chez son père, M. Wells, Inspecteur de Feu, au numéro 23, rue Ste. Famille.

LE DOCTEUR BARDY, demeure maintenant en la paroisse de St. Roch de Québec, rue St. Valier, ci-devant occupée par M. Dorton, maître-menuisier, à quelques pas de la rue Craig, ou de Pont.

M. Dugal, rue St. Valier, près la barrière.—15 mai 1846.

MICHEL PATRY, architecte, demeure maintenant à St. Roch, rue St. François

J. B. AUDETTE & FILS, Cuir Anglais, Français, Américain et Canadien, Tabac en Torquettes, Cigare, savon, &c, &c. Basse-Ville, rue St. Pierre.

CONFISEUR.
O. PELISSON, pâtissier, au numéro 10, rue St. Joseph, Haute-Ville.

Avis.

LE SOUS-SIGNÉ remercie ses amis et le public généralement de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et l'informe qu'il continuera de tenir boutique au lieu qu'occupait, depuis le grand incendie, la société de LAFLEUR & ST. LAURENT, comme meubliers-ébénistes, et que prochainement il transportera sa boutique et son dépôt de meubles à l'ancien poste qu'occupait la dite société, sur la côte d'Abraham; et il espère, par le même soin porté dans l'exécution de ses meubles, mériter une part de leur patronage.

FRANÇOIS LAFLEUR.

20 avril 1847.
Bureau de l'Inspecteur des Chemins,
Québec, 14 juin 1847.

AVIS est par le présent donné que les vidanges et ordures provenant des cours, seront dorénavant reçues au quai de M. Olier, à la Pointe d'Arcy, et qu'il ne sera permis de les déposer ailleurs, si ce n'est au quai de la Corporation, près de l'Hôpital de Marine.

Il sera payé six sols par voyage de bonnes vidanges de pierre et de mortier, qui seront déposées dans la rue Dorchestre, ou dans telle autre rue de St. Roch, qui sera plus tard indiquée par l'Inspecteur des chemins.

Par ordre,

JOS. HAMEL,

Inspecteur des Chemins.

Avis.

TOUS ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu M. FRANÇOIS ELORT, alias JULIEN, menuisier de Québec, sont priés de les présenter sans délai au Notaire soussigné pour être entrées dans l'inventaire; et ceux qui peuvent avoir à la dite succession sont également priés de payer au soussigné chargé de régler les affaires d'icelle.

G. GUAY, Notaire.

Québec, 30 juin 1847.

ESSAI
D'ANALYSES GRAMMATICALES,

PAR M. BERTHELOT, AVOCAT, M. P. P.

EDITION NOUVELLE.

à vendre à la librairie de ce Journal, et à la librairie de MM. Crémazie, rue Ste. Famille.

LE SOUS-SIGNÉ fait ici de longs commentaires pour dire le mérite de ce livre que la presse a signalé avec éloges, à sa première édition. Il suffit de rappeler les éloges brillants de plusieurs écoles de la ville, et de la compagnie, où les élèves ont remporté des succès merveilleux à l'École d'Analyses Grammaticales; mais le mérite de ce livre est tellement reconnu qu'on s'est cru de voir l'introduire dans les maisons de haute éducation du pays, dans la généralité desquelles il finira probablement par compter au nombre des livres classiques.

Québec, 10 juillet 1847.

MAGASIN DE BOTTES ET SOULIERS.

(BÂTISSE CLOUET)

Rue Buade.

LE SOUS-SIGNÉ annonce respectueusement qu'il a transporté son commerce à cette grande et spacieuse maison ci-devant occupée par feu M. COLFER, et récemment par feu M. BURKE; et ayant reçu par Charles Jones et le S. J. Moffat, ses importations de printemps consistant en CUIRS ANGLAIS et FRANÇAIS, il est en état d'offrir au public un fonds d'articles supérieurs en sa ligne, qu'il n'hésite pas à qualifier tant par la qualité que la quantité, au dessus de tout ce qui a paru sur ce marché.

Le débit en détail se faisant pour argent comptant, et les grandes facilités que lui procure son accès aux marchés étrangers, le mettent en état de vendre à 15 p. 0/0 au dessous des prix d'aucune autre maison à Québec.

THOS. COWAN.

Québec, 25 mai 1847.

AVIS.

LE SOUS-SIGNÉ fait ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et il les informe qu'il continuera à son propre compte dans sa maison, au Faubourg St. Jean, rue Richelieu, l'ancienne demeure de feu M. Jos. Savard, marchand de bois, et près de chez M. Chastel, forgeron, en face de M. Labé, épicer, où il aura constamment en main un assortiment de Meubles de ménage comme par le passé; il espère mériter par sa promptitude et sa diligence de recevoir une part de l'encouragement qu'il aura jusqu'à ce jour.

Québec, 20 avril 1847.

MAGASINS A LOUER DANS LA RUE CRAIG

DEUX grands magasins, avec logement spacieux et des meilleurs ordres, possible, l'un occupé maintenant par M. R. Chambers, et l'autre par M. Ross. On pourra louer une partie de la maison à part.

Dr. ROUSSEAU.

Québec, 4 février 1847.



PILULES DE HOLLOWAY.

CETTE INESTIMABLE MEDECINE étant composée entièrement d'Herbes Médicinales, ne contient ni mercure, ni aucune autre substance délétère. Bénéfique pour la plus tendre enfance, ou pour la plus faible constitution, et également prompte à guérir pour débarrasser la maladie dans l'ordre le plus rapide, elle est parfaitement inoffensive dans ses opérations et dans ses effets, "tandis qu'elle cherche et qu'elle emporte les maladies de toutes espèces à quelque degré qu'elles soient arrivées," quelque ancienne et quelque enracinée qu'elles puissent être.

FARMI LES MILLIERS D'INDIVIDUS GUÉRIS "par l'usage de cette médecine," dont un très grand nombre étant sur le bord du tombeau, ont été, "avec, un peu de persévérance Rendus à la Santé," et ont recouvré leurs forces quand tout autre moyen avait échoué.

LES PLUS AFFLIGES ne doivent pas s'abandonner au désespoir, mais qu'ils fassent "une épreuve convenable" des "puissantes effets de cette Médecine Extraordinaire" et ils auront bientôt "recouvré le bonheur de jour d'une bonne nuit."

ON NE DOIT PAS PERDRE DE TEMPS à faire usage de ce remède pour toutes les maladies suivantes:—

Les Fièvres intermittentes, L'Erysipèle, Les Maladies du Foie, La Pierre ou la Gravelle, L'Asthme, Les Dérèglements des Reins, Le Lumbago, dit mal de Reins, Les Tumeurs, Les Hémorrhoides, Les Ulcères, Les Vers de toutes espèces, La Retention d'Urine, Les Maladies Vénériennes, Les Coliques, Les Scrophules, ou la perte des forces qu'elles qu'en soient les causes, &c.

Les Phthisie, ou Consomption des Maux de Tête pulmonaire, Les Indigestions, Les Inflammations, Les Symptômes Secondaires: causes, &c.

Avendre chez J. MUSSON & Co., seuls agents pour Québec, haut & côté Lamontagne.

12, Rue Buade,
Près la Cathédrale Catholique,
QUEBEC.

DEPOT DE CHAPEAUX DE LONDRES.
(EN GROS ET EN DETAIL.)
W. S. HENDERSON & Co.,

N'AYANT depuis les deux dernières années épargné ni troubles ni dépraves comme manufacturiers de chapeaux, pour compétition avec les producteurs étrangers, ils ont été forcés, excepté pour les espèces les plus communes, en justice à eux-mêmes et à leurs pratiques, d'abandonner cette branche de leur commerce, à cause du climat, et de l'impossibilité absolue à cette distance du siège de la science, de se tenir au niveau des améliorations qui se succèdent sans interruption dans le vieux monde.

Leur connexion longue et intime avec les principaux manufacturiers d'Angleterre et de France, leur donne tous les avantages possibles dans la ligne des marchandises à commission, soit les soit en Angleterre, et souvent dans les deux places; s'épargnant ainsi une commission de 7 1/2 à 12 1/2 par cent. Ils ont réitéré malgré les prétentions de personnes dont la réputation pour la véacité à cette époque de jactance et de charlatanisme, aurait besoin d'être passée au crible de l'opinion publique.

Les chapeaux français, par De la Cour et de, de Paris, et importés par la voie de Liverpool, seront trouvés un superbe article, et digne de l'attention des messieurs desirant de porter des chapeaux comme il en est rarement importés en Canada.

Des Chapeaux de drap pour la marine, le militaire et de goût sont offerts en vente, et fabriqués d'après ordre; aucun article qui ne sera pas approuvé pourra être remis huit jours après l'achat.

CHAPEAUX a la POLKA
et a la JOINVILLE.
chez GARANT, fabricant de Pelleteries, etc.

LE SIEUR GARANT offre ses plus sincères remerciements aux Membres du Clergé, à ses amis et au public en général, pour l'encouragement libéral dont ils ont bien voulu l'honorer depuis qu'il a commencé le commerce de CHAPEAUX; cet encouragement, basé sur la confiance, lui fait un devoir d'avoir constamment en mains les CHAPEAUX de SATIN des meilleures manufactures de Paris, de Londres et de New-York; c'est ce qu'il a toujours fait.

Il ose se flatter qu'il a reçu l'autorisation de l'automne dernier, des chapeaux d'une nouvelle manufacture, spécialement faits pour le Canada, à demande, pour les modes du printemps, tels qu'il n'en a jamais été envoyés auparavant dans ce pays; ces chapeaux méritent d'être vus par les personnes qui aiment à faire usage de bons et élégants chapeaux; elles feront bien de ne pas acheter de chapeaux avant de les voir.

On verra avec satisfaction qu'il sera cette année une déduction de 10 par cent sur le prix habituel de ses chapeaux. En mains, pour les MM. du Clergé, Chapeaux de Castor, Satin et Soie.

CHapeaux pour les Messieurs à la Joinville et à la Polka.
Do. pour les jeunes gens.
Do. pour les enfants — noirs et gris.
Do. pour les Messieurs — de Casimire noir et gris-perle.
Do. à bord large, drab, à l'épreuve de l'eau (waterproof).
Do. do. de gris, pour la chasse et la pêche.
Do. de feutre, vernis, bordé en casimire noir.
Casquettes de drap et autres de goût.
Do. militaires faives à ordre.
Do. de soie cirée, à veu couverture.

En expectation, par les premiers arrivages, un assortiment complet de CHAPEAUX choisis et de goût, dont il donnera connaissance au public aussitôt leur réception.

Il est prêt à recevoir toutes sortes de pelleteries pour préserver des mites durant l'été.

GRANDE REDUCTION DANS LES PRIX.
Nouvel établissement de **CHAPELLERIE,**
de **W. ASHWORTH & Co.**

On a reçu à cet établissement par les navires *Sophia Moffat*, le *Sarah*, et autres, ample approvisionnement de CHAPEAUX les plus à la mode, pour Messieurs, de Londres et de Paris, consistant en CHAPEAUX de CASTOR et SATIN.

On y a aussi adopté en principe le mode de petits profits moyennant une prompte recette, c'est pourquoi le public y trouvera une réduction dans les prix de 30 à 50 p. 0/0 au-dessous de ceux demandés ci-devant en cette cité.

POINT DE SECOND PRIX.

CHAPELLERIE DE QUEBEC,

No. 9, Rue BUADE, HAUTE-VILLE.

Le propriétaire de cet établissement, informe de nouveau le public de Québec et les marchands de la campagne, qu'il a reçu en fin par les récents arrivages, le choix magnifique de CHAPEAUX de toutes qualités et modes qu'il annonçait en mai dernier.

Les chapeaux sont des modes véritables dits à la Joinville, à la Polka, à la Prince Albert et à la Russell, et il les offre à des prix extrêmement réduits.

Il a constamment en main, des Chapeaux de qualité commune en grande variété, de feutre, casquettes, etc.

POINT DE SECOND PRIX.

Québec, 26 juin 1847.

J. B. CORRIVEAU,

Joseph CADOTTE,

RUE ST. PIERRE, PRÈS DU MARCHÉ, BASSE-VILLE,

FAIT ses plus sincères remerciements au public en général pour l'encouragement qu'il en a eu jusqu'ici, et l'informe respectueusement qu'il aura toujours constamment en main, comme ci-devant, Harnais, Bottes et Souliers français, etc., quantité de CUIRS CANADIENS, tels que peaux de Mouton, Veau, à des prix très modérés.

POINT DE SECOND PRIX.



GUERISON EXTRAORDINAIRE.

D'un malade après avoir été abandonné par les Médecins de quatre des plus grands Hôpitaux de Londres.

Attestation donnée sous serment, devant le Lord Maire de Londres.

WILLIAM BROOKE messager, demeurant No. 2, Union Street, Southwark, à Londres, prête serment et dit qu'il avait au bras gauche quinze alègres en suppuration, et des plaies vives sur les deux jambes. En raison de ces infirmités, il fut reçu comme malade externe à "l'Hôpital Métropolitain," en Avril 1841, et il y fut soigné pendant près de quatre semaines. Comme il n'éprouvait aucun soulagement, il désespéra d'y guérir, et LE DEPOSANT alla successivement se faire traiter dans les trois Hôpitaux suivants: Hôpital de "King's College," en Mai pendant cinq semaines; Hôpital "de Guy," en Juillet, pendant six semaines; et celui de "Charing Cross," à la fin d'août, pendant quelques semaines. LE DEPOSANT quitta ce dernier hôpital dans un état pire qu'il n'était en sortant de "de Guy's Hospital" après que M. BRANSBY COOPER, ainsi que d'autres médecins de l'établissement, lui eurent dit "qu'il ne pouvait conserver sa vie sans l'amputation de son bras."

LE DEPOSANT se rendit alors auprès du Docteur BRIGHT, médecin en chef de l'Hôpital de Guy, qui après avoir vu l'état du déposant lui dit avec bonté: "Je ne puis absolument rien pour votre guérison, mais voici un demi-souverain, allez chez Mr. Holloway, et essayez de ses pilules et de son onguent; j'ai été témoin en plusieurs circonstances des effets merveilleux qu'ils ont produits dans des cas désespérés: Venez me recevoir."

LE CONSEIL fut suivi par le déposant: il fit alors usage des pilules et de l'onguent d'Holloway, "et au bout de trois semaines la guérison fut parfaite, après qu'on avait rebouté dans "quatre hôpitaux." Lorsque le Docteur BRIGHT vit le résultat de son charitable avis, il dit: "Je suis tout à la fois étonné et charmé: Car je croyais, j'ai toujours dit, que ce serait sans votre bras. Cette cure est vraiment une merveille!"

Delivré sous serment à l'Hôtel-de-Ville de la Cité de Londres, le 6 Mars, 1842.

Cet onguent extraordinaire guérit les plaies et les Ulcères les plus dangereux, les Maux des Jambes, les Maux du Sein, les Maux de Gorge, le Chagrin-dont, le Plan, la Lèpre d'Afrique, et les Cançres, Hémorrhoides, les Tumeurs, les Gonflements, les Scrophules, les Dartres, les Engorgements, la Goutte, les Rhumatismes et presque toutes les maladies de la peau.—La Piqure des Mosquitos et des "Mouches-de-Sable."

Avendre chez J. MUSSON & Co., Drogistes, Seuls dépositaires à Québec, Près de l'Archêvêché.

12, Rue Buade,
Près la Cathédrale Catholique,
QUEBEC.

PRIX EN DETAIL POUR 1847.

Chapeaux pour Hommes, de Soie, 3s. 9d à 5s.
" à Poli Court, 6s. 6d. à 7s. 6d.
" Tondus Ras, 10s.
" à Coupe Anglaise et Style Parisien, 12s. 6d.
" Couronne de Caoutchouc à Poli Veloute, 15s.
" De Peluche Française Brillante au Caoutchouc, 20s.
" De Castor, 3s. 6d. à 9d. et 5s.
" à l'épreuve de l'Eau, 7s. 6d.
" à Poli Ras, 10s.
" Couvert de "Neutrin," 12s. 6d.
" Couronne d'Étoffe, Carré de Castor, 15s.
" d'Étoffe Fine 17s. 6d. à 20s.
QUINZÈME PRIX.

CHapeaux pour les Messieurs à la Joinville et à la Polka.
Do. pour les jeunes gens.
Do. pour les enfants — noirs et gris.
Do. pour les Messieurs — de Casimire noir et gris-perle.
Do. à bord large, drab, à l'épreuve de l'eau (waterproof).
Do. do. de gris, pour la chasse et la pêche.
Do. de feutre, vernis, bordé en casimire noir.
Casquettes de drap et autres de goût.
Do. militaires faives à ordre.
Do. de soie cirée, à veu couverture.

En expectation, par les premiers arrivages, un assortiment complet de CHAPEAUX choisis et de goût, dont il donnera connaissance au public aussitôt leur réception.

Il est prêt à recevoir toutes sortes de pelleteries pour préserver des mites durant l'été.

CHapeaux pour les Messieurs à la Joinville et à la Polka.
Do. pour les jeunes gens.
Do. pour les enfants — noirs et gris.
Do. pour les Messieurs — de Casimire noir et gris-perle.
Do. à bord large, drab, à l'épreuve de l'eau (waterproof).
Do. do. de gris, pour la chasse et la pêche.
Do. de feutre, vernis, bordé en casimire noir.
Casquettes de drap et autres de goût.
Do. militaires faives à ordre.
Do. de soie cirée, à veu couverture.

En expectation, par les premiers arrivages, un assortiment complet de CHAPEAUX choisis et de goût, dont il donnera connaissance au public aussitôt leur réception.

Il est prêt à recevoir toutes sortes de pelleteries pour préserver des mites durant l'été.

CHapeaux pour les Messieurs à la Joinville et à la Polka.
Do. pour les jeunes gens.
Do. pour les enfants — noirs et gris.
Do. pour les Messieurs — de Casimire noir et gris-perle.
Do. à bord large, drab, à l'épreuve de l'eau (waterproof).
Do. do. de gris, pour la chasse et la pêche.
Do. de feutre, vernis, bordé en casimire noir.
Casquettes de drap et autres de goût.
Do. militaires faives à ordre.
Do. de soie cirée, à veu couverture.

En expectation, par les premiers arrivages, un assortiment complet de CHAPEAUX choisis et de goût, dont il donnera connaissance au public aussitôt leur réception.

Il est prêt à recevoir toutes sortes de pelleteries pour préserver des mites durant l'été.

CHapeaux pour les Messieurs à la Joinville et à la Polka.
Do. pour les jeunes gens.
Do. pour les enfants — noirs et gris.
Do. pour les Messieurs — de Casimire noir et gris-perle.
Do. à bord large, drab, à l'épreuve de l'eau (waterproof).
Do. do. de gris, pour la chasse et la pêche.
Do. de feutre, vernis, bordé en casimire noir.
Casquettes de drap et autres de goût.
Do. militaires faives à ordre.
Do. de soie cirée, à veu couverture.

En expectation, par les premiers arrivages, un assortiment complet de CHAPEAUX choisis et de goût, dont il donnera connaissance au public aussitôt leur réception.

Il est prêt à recevoir toutes sortes de pelleteries pour préserver des mites durant l'été.

CHapeaux pour les Messieurs à la Joinville et à la Polka.
Do. pour les jeunes gens.
Do. pour les enfants — noirs et gris.
Do. pour les Messieurs — de Casimire noir et gris-perle.
Do. à bord large, drab, à l'épreuve de l'eau (waterproof).
Do. do. de gris, pour la chasse et la pêche.
Do. de feutre, vernis, bordé en casimire noir.
Casquettes de drap et autres de goût.
Do. militaires faives à ordre.
Do. de soie cirée, à veu couverture.